MAIRIE de Lagarde — ARRONDISSEM.T de Toulon — DÉPARTEMENT DU VAR.

Rigaud

N.° 14

De Septième jour du mois de octobre mil huit cent six heure du Matin

ACTE DE MARIAGE de Joseph Matthieu Rigaud âgé de vingt deux ans, né à Pourcieux département du Var le vingt du mois de septembre mil sept cent septante neuf profession de cultivateur domicilié à Pourcieux département du Var fils légitime de feu Jean Rigaud profession de cultivateur domicilié à la Bastide Neuve département du Var et de Jeanne Sophie Jouve veuve Rigaud demeurant à Pourcieux département du Var

Et de Marguerite Pourcieux âgée de trente deux ans, née à Lagarde département du Var le sept du mois de March mil sept cent septante neuf domiciliée à Lagarde département du Var fille légitime de Antoine Pourcieux profession de cultivateur domicilié à Lagarde département du Var et de Marie Anne Dautezat veuve

Les Actes préliminaires sont la publication faite les trois dimanches consécutifs, le dix huit, dix neuf et vingt du mois de Vendémiaire, et le dix huit Brumaire de cette année, sans opposition ni empêchement, la dispense du second ban du mariage, et de l'acte de décès de feu Pierre Pourcieux, père de la Mariée, et du consentement de Jean Pourcieux, frère de la Mariée, par acte reçu par Lacroix, notaire à Toulon, le trente du mois de Brumaire, aussi reçu par Lacroix, notaire à Toulon, et du consentement de Marie Anne Dautezat, mère de la Mariée, par acte reçu par Lacroix, notaire à Toulon, le dix huit du mois de Brumaire, aussi reçu par Lacroix, notaire à Toulon, et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 26 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Époux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Joseph Rigaud, l'autre Marguerite Pourcieux

En présence de Joseph Thomas Pellier domicilié à Toulon département du Var profession de Boulanger âgé de trente ans

De Simon Aure domicilié à Lagarde département du Var profession de Maçon âgé de trente ans

De Antoine Hipolite Reboul domicilié à Lagarde département du Var profession de Cordonnier âgé de trente ans

Et de Joseph Antoine Garaudon domicilié à Lagarde département du Var profession de Maçon âgé de trente ans

Après quoi, moi Joseph Portal maire de Lagarde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Époux et Témoins, sauf Joseph Rigaud et Antoine Reboul qui ont déclaré ne savoir de ce requis.

Joseph Thomas Pellier — Reboul — Portal

MAIRIE de Lagarde — ARRONDISSEM.T de Toulon — DÉPARTEMENT DU VAR.

Lion

N.° 15

De Septième jour du mois de octobre mil huit cent six heure du Matin

ACTE DE MARIAGE de Joseph Lion âgé de quarante deux ans, né à Toulon département du Var le quinze du mois de décembre mil sept cent soixante quatre profession de cultivateur domicilié à Lagarde département du Var fils légitime de feu Joseph profession de cultivateur domicilié à Lagarde département du Var et de Magdeleine Bernard veuve Lion demeurant à Toulon département du Var

Et de Catherine Reboul âgée de quarante deux ans, née à Toulon département du Var le septième jour du mois de juillet mil sept cent soixante douze domiciliée à Lagarde département du Var fille légitime de feu Jean Pierre Reboul profession de cultivateur domicilié à Lagarde département du Var et de feu Marie Bernard veuve Reboul demeurant à Toulon

Les Actes préliminaires sont la publication faite les trois dimanches consécutifs, le dix huit, dix neuf et vingt du mois de Vendémiaire, et le dix huit Brumaire de cette année, sans opposition ni empêchement, la dispense du second ban du mariage, l'acte de décès de feu Joseph Lion, père du Mari, et du consentement de Magdeleine Bernard, mère du Mari, par acte reçu par Lacroix, notaire à Toulon, le trente du mois de Brumaire, aussi reçu par Lacroix, notaire à Toulon, et du consentement de Jean Reboul, frère du Mari, par acte reçu par Lacroix, notaire à Toulon, le dix huit du mois de Brumaire, aussi reçu par Lacroix, notaire à Toulon, et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Époux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Catherine Reboul l'autre Joseph Lion

En présence de Jean Simon Aurel domicilié à Lagarde département du Var profession de Cordonnier âgé de trente quatre ans

De Joseph Cazaud Gouverneur domicilié à Lagarde département du Var profession de Cultivateur âgé de quarante deux ans

De Antoine Antoine Garaudon domicilié à Lagarde département du Var profession de Maçon âgé de trente trois ans

Et de François Coubaud Gruel domicilié à Toulon département du Var profession de Cordonnier âgé de trente deux ans

Après quoi, moi Joseph Portal maire de Lagarde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Époux et Témoins, sauf Joseph Cazaud et Antoine Garaudon qui ont déclaré ne savoir de ce requis.

Simon — Gouverneur — Portal